

<b>Zeitschrift:</b>	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
<b>Herausgeber:</b>	Société suisse des traditions populaires
<b>Band:</b>	35 (1945)
<b>Heft:</b>	3-4
<b>Artikel:</b>	La mise du "Bâton de la Madeleine" à Surpierre (Fribourg)
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1005705">https://doi.org/10.5169/seals-1005705</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

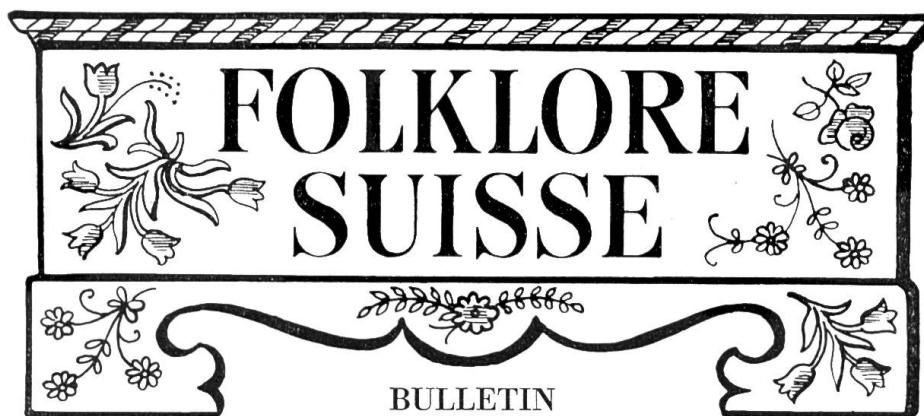
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

---

35<sup>e</sup> Année

N° 3\*/4\*

1945

---

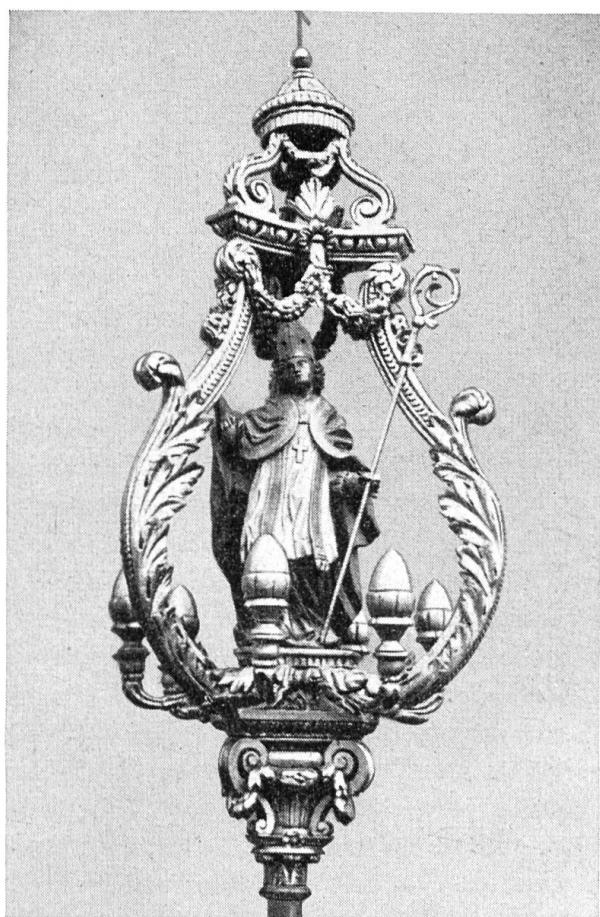


Photo G. Pfulg, Fribourg.

Assens. — Le « Bâton » de St-Germain.  
(XVII<sup>e</sup> siècle.)

### La mise du «Bâton de la Madeleine» à Surpierre (Fribourg).



Photo F. Sallin, Surpierre.

Fig. 1. Le Bâton de la Madeleine,  
porté par son adjudicataire pour 1945.

double face, dont l'une représente Ste Marie-Madeleine, l'autre la S. Vierge Marie, première patronne de la paroisse. La statue est encadrée de quatre flamberges. Le tout est entouré d'une gerbe de roses artificielles, confectionnées au Monastère de la Fille-Dieu, près Romont (voir fig. 1).

Voici le cérémonial de la mise du «Bâton». Un prédicateur monte en chaire (fig. 2). L'ancien détenteur du «Bâton», à qui il a été adjugé l'année précédente, se place à l'entrée du chœur, face aux fidèles, tenant en mains le «Bâton». Après avoir fait ressortir que cette cérémonie est touchante par les souvenirs qu'elle évoque, le prédicateur procède à la mise. Il faut noter que les enchères se font en florins de Moudon, valant 60 ct. Un premier miseur met en prix: 80, 90 florins. Entre temps le prédicateur s'efforce de rendre la mise vivante par le récit

Dans la vallée de la Broye, entre Lucens et Payerne, est située l'enclave fribourgeoise de Surpierre. Chaque année, le dimanche qui suit la fête de Ste Marie-Madeleine (22 juillet), l'église de cette localité est le témoin d'une cérémonie pittoresque: la mise du «Bâton» de Ste Marie-Madeleine, seconde patronne de la paroisse. Cette cérémonie s'accomplit à la fin des vêpres, devant une nombreuse assistance.

Qu'est ce «Bâton»? Imaginez-vous une hampe de deux mètres de long. A son extrémité supérieure est fixée une petite statue en bois à double

d'anecdotes plaisantes ou édifiantes. Mieux il saura captiver son auditoire par son humour et son don de persuasion, plus le succès de la mise sera assuré. Ainsi, cette année, le «Bâton» a été adjugé pour 415 florins (249 fr.). Le produit de la mise est affecté à l'achat des cierges du maître-autel. Le nouveau miseur reçoit de l'ancien le «Bâton» qu'il s'est adjugé pour une année, et le porte fièrement à la procession autour de l'église, qui suit la mise. Durant cette procession, on chante l'hymne de Ste Madeleine.

Les jours de fêtes solennelles de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge, le «Bâton» a sa place d'honneur dans le chœur, à l'extrémité des stalles de gauche. Près de lui, durant la messe et les vêpres, le porteur vient s'agenouiller. Au moment de l'élévation, et de la Bénédiction du T. S. Sacrement, les quatre flambeaux du «Bâton» sont allumés, et le porteur, muni du «Bâton», va se placer à genoux devant le maître-autel au milieu du chœur.

Cette mise est dit-on très ancienne, mais on ne peut en préciser ni la date ni l'origine. On sait<sup>1)</sup> qu'en 1417, le curé de Surpierre dont l'église paroissiale était alors N.D. des Champs, s'engagea à chanter la messe entre autres fêtes, le jour de la Ste Madeleine, en plus de quatre messes chantées aux fêtes de N.S. et quatre aux fêtes de la T. S. Vierge. Ce curé, le chanoine



Photo F. Sallin, Surpierre.

Fig. 2. Monté en chaire, le prédicateur procède à la mise du Bâton de la Madeleine.

<sup>1)</sup> cf. Dellion, *Dictionnaire hist. des paroisses catholiques du canton de Fribourg*.

Claude Liardar, de S. Maire, était non-résident; un vicaire le remplaçait dans la paroisse. L'église actuelle de Surpierre, consacrée en 1820, et dédiée à la Nativité de la T. S. Vierge a pris comme seconde patronne S. Madeleine, patronne de l'ancienne église.

Oscar Aeby, Villeneuve (Fribourg).

\*

M. l'abbé Golliard, révérend curé d'Assens, nous signale que la coutume des «Bâtons» du Patron existe dans toutes les paroisses catholiques du district d'Echallens, soit Assens, Bottens, Echallens, Poliez-Pittet, S. Barthélémy, Villars-le-Terroir. Un historien du plus grand mérite, M. l'abbé E.-S. Dupraz, révérend curé de Poliez-Pittet, en parlera dans un travail destiné aux *Archives des traditions populaires*, et nous ne voudrions pas empiéter sur ce travail. Mais l'auteur nous permettra bien de signaler brièvement ici, à titre d'indication, ce qui se passe à Assens.

Le patron de l'église est S. Germain d'Auxerre, dont la fête, fixée par le calendrier romain au 31 juillet, fut toujours renvoyée au dimanche suivant, dans cette paroisse agricole aux moissons autrefois abondantes. Aux vêpres, après le Benedicamus Domino, ont lieu les mises du «Bâton» (voir couverture), par un prêtre en chaire, revêtu du surplis. Les hommes seuls misent. Taceant mulieres! Mais tandis qu'à Surpierre il y a un seul adjudicataire, il y en a plusieurs dans les paroisses vaudoises. Ainsi, à Assens, on trouve les adjudicataires suivants: 1) pour la fête de S. Germain, 2) pour les fêtes de Notre Seigneur, 3) pour celles de La T. S. Vierge, 4) pour les premiers dimanches du mois (à la procession du Rosaire sans doute), 5) pour le second dimanche du mois, 6) pour la Fête-Dieu et son Octave. Le montant de ces différentes mises est versé à la Caisse de la «Confrérie catholique des Garçons» qui l'emploie pour l'entretien du dais et des autres objets concernant le culte rendu au Saint Sacrement.

Les miseurs portent le «Bâton» aux jours pour lesquels ils l'ont misé. La place du «Bâton», dans la procession, est derrière la croix pastorale.

A Poliez-Pittet, m'écrivit M. le curé E.-S. Dupraz, on mise en outre, après le «Bâton» de S. Madeleine, patronne de la paroisse, les bannières, les six cierges et la lanterne accompagnant le T. S. Sacrement, durant la procession. Le «Bâton» se place, comme à Surpierre, immédiatement après le dais, devant la file des hommes de la paroisse. Le produit des mises est remis à la Caisse de Confrérie, soit la caisse de paroisse<sup>1)</sup>. F.-X. Brodard.

<sup>1)</sup> Pour de plus amples détails et renseignements concernant l'origine et la description des «Bâtons paroissiaux» vaudois et les «Confréries», je me permets de renvoyer à l'article de M. l'abbé E.-S. Dupraz qui paraîtra dans les *Arch. trad. pop.*

F.-X. B.